

**NOVACYT**

Société Anonyme  
13 avenue Morane Saulnier  
78140 Vélizy-Villacoublay

---

**Rapport de Gestion  
sur les comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2016**

## NOVACYT

Société Anonyme au capital de 1.196.713,87 euros  
Siège social : 13 avenue Morane Saulnier - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY  
491 062 527 RCS VERSAILLES

(ci-après la « Société » ou « Novacyt »)

---

### RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

---

Chers actionnaires,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de Novacyt (dénommée ci-après la « Société ») et de ses filiales au cours de l'exercice ouvert le 1er janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016 en application des dispositions du Code de Commerce.

#### 1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

##### 1.1 Présentation générale de l'activité de Novacyt

Le Groupe Novacyt est un leader dans le secteur du diagnostic médical et dispose d'un portefeuille de produits et services pour le cancer et les maladies infectieuses en croissance. Grâce à sa plaque-forme technologique propriétaire NovaPrep® et à un vaste réseau international, Novacyt est capable de mettre à disposition une offre produits très large et très innovante dans les domaines de la cancérologie et des maladies infectieuses. Le Groupe est présent dans la vente de réactifs utilisés en cancérologie, microbiologie, hématologie et sérologie. Ses clients et partenaires figurent parmi les plus grandes sociétés du secteur.

En 2016, Novacyt a progressé significativement dans sa stratégie de devenir une société de diagnostics cliniques mondiale intégrée et multiplateformes. L'acquisition de Primer Design en mai 2016 a notamment marqué l'entrée de la Société dans le marché de plusieurs milliards de dollars et en forte croissance du diagnostic moléculaire.

##### 1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires

- Le chiffre d'affaires du Groupe (sur une base totalement consolidée incluant Primer Design) s'élève à 11,1 M€ en 2016, par rapport à 8,9 M€ en 2015, soit une croissance de 24,6%.
- Le chiffre d'affaires de Lab21 s'élève à 6,2 M€ en 2016 et a diminué de 18,3% par rapport à 2015 à cause du retard de l'appel d'offres en 2016
- Le chiffre d'affaires de Primer Design s'élève à 3,3 m€ pour la période post acquisition (c'est-à-dire de mai à fin décembre 2016).
- Le chiffre d'affaires de NOVAprep®, s'élevant à 1,6M€, s'inscrit dans une croissance significative de +21% par rapport à 2015.
- A l'international, le chiffre d'affaires de NOVAprep® a enregistré une significative croissance de 21,7%. Les zones Middle East (+65%) and Asia Pacific (+117%) ayant affiché la plus forte croissance. Cette forte croissance reflète les investissements réalisés dans ces régions.

### 1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le Groupe a continué de se développer dans les différents aspects de ses activités et l'exercice 2016 a notamment été marqué par des transactions significatives dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

#### Développement des produits

Novacyt a nommé MDL Asia Pty Ltd en tant qu'agent maître pour la vente et la distribution dans la région Asie – Pacifique. MDL Asia est fermement implanté dans la région Asie – Pacifique avec des bureaux à Singapour, en Australie, en Chine et en Thaïlande ce qui a permis une croissance significative dans cette région.

NOVAprep® a été lancé dans 10 nouveaux marchés dont la Turquie, le Qatar, Israël, la Malaisie et l'Australie.

Les produits Lab21 ont été lancés pour la première fois au Brésil par l'intermédiaire d'un partenariat de production.

Lab21 a lancé dix nouveaux produits marqués CE dédiés au traitement de maladies infectieuses, en complément du portefeuille existant.

#### Signature d'un contrat d'acquisition sous conditions suspensives de la société Primer Design (janvier 2016)

Le 14 janvier 2016 la Société a signé un accord sous condition suspensive avec les actionnaires de Primer Design Limited, société de droit anglais, dont le siège social est situé Mill Yard Nursling Street, Rownhams, Southampton, Hampshire SO16 0AJ, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 05228545 (ci-après « **Primer Design** ») portant sur l'acquisition par la Société de 100% du capital et des droits de vote de Primer Design.

Primer Design est le leader spécialiste du PCR (*polymerase chain reaction*) en temps réel au Royaume-Uni. La société dispose d'une base importante de clientèle au Royaume-Uni et exporte aussi vers plus de 100 pays dans le monde. La gamme de produits comprend plus de 450 kits de PCR en temps réel pour la détection d'agents pathogènes, ainsi que d'autres réactifs de PCR en temps réel. Il a récemment mis au point et lancé un nouvel instrument de PCR en temps réel appelé genesig®.

Le prix d'acquisition d'un montant de 9.850.000 £ devait être payé à hauteur de 4.850.000 £ par émission d'actions nouvelles et pour le solde en numéraire. Un complément de prix de 2.500.000 £ serait éventuellement versé à une date ultérieure aux vendeurs sous réserve de la réalisation effective d'objectifs de ventes fixés sur les trois prochaines années.

Le contrat d'acquisition portant sur Primer Design était soumis aux conditions suspensives usuelles en la matière et notamment l'approbation par les actionnaires de la Société de l'apport en nature et de l'augmentation de capital qui en résulte ainsi que l'obtention d'un financement pour la partie du prix payable en numéraire.

En rémunération de l'apport de la pleine propriété par les actionnaires de Primer Design des 51.996 actions ordinaires de catégorie A et 7.897 actions ordinaires de catégorie B qu'ils détiennent dans la société Primer Design Limited, représentant 49,238% du capital de cette société et évalués à 4.850.000 £ (soit sur la base d'un taux de change à fin janvier 2016 de 1,3151 £ pour 1 €, 6.378.235 €), l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 a approuvé, sous la condition suspensive de l'obtention d'un financement pour payer la partie payable en numéraire du prix d'acquisition de Primer Design, l'émission 2.365.815 nouvelles actions de la Société, soit un prix d'émission de 2,696 euros par action (ce prix d'émission étant égal à la moyenne des cours de clôture de l'action le 25, 26, 27, 28 et 29 janvier 2016).

### Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 (février 2016)

Dans le cadre de l'acquisition de Primer Design, l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 a notamment :

- Approuvé l'augmentation de capital par apports en nature et émission de nouvelles actions Novacyt au bénéfice des actionnaires de Primer Design sous la condition suspensive de l'obtention d'un financement pour payer la partie payable en numéraire du prix d'acquisition de Primer Design.
- Délégué ses pouvoirs au Conseil d'administration afin de constater la réalisation de la condition suspensive précitée et par conséquent, la réalisation définitive de l'augmentation de capital par apports en nature.
- Accordé les compétences nécessaires au Conseil d'administration afin de procéder à diverses augmentations de capital en numéraire :
  - o Réservée à une catégorie de personnes dans la limite d'un montant nominal de 290 000 euros,
  - o Par placement privé dans la limite d'un montant nominal de 52 000 euros,
  - o Dans le cadre du dispositif TEPA dans la limite d'un montant nominal de 70 000 euros.

### Obtention du financement de l'acquisition de Primer Design (février, mars, avril et mai 2016)

Faisant usage des délégations de compétences (4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> résolutions) consenties par l'assemblée générale du 22 février 2016, le Conseil d'administration a subdélégué au directeur général ses compétences pour réaliser diverses augmentations de capital.

Le 17 mars 2016 le directeur général a décidé de procéder à diverses augmentations de capital dont :

- 821 991,80 euros (prime d'émission incluse) par émission, sans droit préférentiel de souscription, de 587.137 actions ordinaires dont la souscription était réservée à sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou d'individus ayant un patrimoine important (au moins 500.000 euros), investissant directement ou indirectement via toute entité juridique, et disposant d'une expérience dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ; et
- 1 168 997,20 euros (prime d'émission incluse) par émission, sans droit de préférentiel de souscription, de 834 998 actions ordinaires dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce.

Le 29 mars 2016, le directeur général a constaté la réalisation définitive de ces augmentations de capital soit l'émission de 1.422.135 actions nouvelles pour un prix de souscription unitaire de 1,40 euros (dont 1/15<sup>ème</sup> d'euro de valeur nominale) et un montant global de 1.990.989 euros (dont 94.809 euros de valeur nominale).

Le 14 avril 2016, Novacyt a procédé au tirage des tranches n°3 et n°4 (500.000 €) du financement Yorkville (voir ci-dessous pour plus de détails).

Le 14 avril 2016 le directeur général a décidé de procéder à diverses augmentations de capital dont :

- 1.699.000,80 euros (prime d'émission incluse) par émission, sans droit préférentiel de souscription, de 587.137 actions ordinaires dont la souscription est réservée à sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou d'individus ayant un patrimoine important (au moins 500.000 euros), investissant directement ou

indirectement via toute entité juridique, et disposant d'une expérience dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ; et

- 301.000 euros (prime d'émission incluse) par émission, sans droit de préférentiel de souscription, de 834 998 actions ordinaires dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce.

Le 21 avril 2016, le directeur général a constaté la réalisation définitive de ces augmentations de capital soit l'émission de 1.428.572 actions nouvelles pour un prix de souscription unitaire de 1,40 euros (dont 1/15<sup>ème</sup> d'euro de valeur nominale) et un montant global de 2.000.000,80 euros (dont 95.238,13 euros de valeur nominale).

Le 10 mai 2016 la Société a réalisé une émission obligataire de 3M d'euros intégralement souscrite par Kreos Capital V (UK) Ltd., un fonds d'investissement anglais spécialisé dans la dette de croissance.

Ces obligations ont été émises en une seule tranche avec une maturité de 3 ans et un taux d'intérêt annuel de 12,5%. Cette somme était destinée à payer une partie du prix payable en numéraire de l'acquisition de Primer Design.

Novacyt et ses filiales ont consenti à Kreos Capital V (UK) Ltd. un certain nombre de sûretés usuelles dans ce type de financement.

Dans le cadre du financement Kreos précité et faisant usage de la délégation de compétences consentie par la 4<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016, la Société a émis au bénéfice de Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. pour un prix de souscription global de un euro, conformément aux dispositions de l'article L. 228-91 et suivants du Code de commerce, de 353.536 bons de souscription d'actions (les « BSA 16/05/02 »). Chaque BSA 16/05/02 donne le droit de souscrire à une action de la Société à un prix de souscription de 1,45 euro (dont 1/15<sup>ème</sup> d'euro de valeur nominale). A ce jour ces BSA 16/05/02 n'ont pas été exercés.

#### Réalisation de l'acquisition de la société Primer Design (mai 2016)

Comme évoqué précédemment en rémunération des apports d'une partie des actions Primer Design évalués à 4.850.000 £ (soit sur la base d'un taux de change à fin janvier 2016 de 1,3151 £ pour 1 €, 6.378.235 €), il avait été décidé d'émettre, sous la condition suspensive d'obtention du financement de la partie du prix payable en numéraire, 2.365.815 nouvelles actions de la Société, soit un prix d'émission de 2,696 euros par action (ce prix d'émission étant égal à la moyenne des cours de clôture de l'action le 25, 26, 27, 28 et 29 janvier 2016). Les actionnaires de Primer Design ont fait part à la Société de la baisse sensible du cours de l'action depuis la fixation du prix d'émission à 2,696 euros. La Société et les actionnaires de Primer Design ont échangé et ont décidé de procéder comme suit afin de mener à bien l'acquisition. Faisant usage des délégations de compétences consenties par les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016, la Société a procédé, le 11 mai 2016, à l'émission gratuite, au bénéfice des actionnaires de Primer Design, de 1.000.000 de bons de souscription d'actions de la Société (les « BSA 16/05/01 ») à un prix d'exercice de 1,16 euros donnant accès à un certain nombre d'actions de la Société et calculé comme suit : si le prix moyen à la clôture des trente derniers jours de cotation qui précèdent la date d'exercice des BSA est (i) inférieur ou égale à 3,72 euros alors, chaque BSA donnera droit de souscrire à une action ou, (ii) s'il est supérieur à 3,72 euros, chaque BSA donnera droit de souscrire à un nombre d'actions égal à  $(2\,560\,000 / (x - 1,16)) / 1\,000\,000$  où x correspond à la valeur moyenne des cours de clôture des trente jours de cotation qui précèdent l'exercice BSA 16/05/01. A ce jour ces BSA 16/05/01 n'ont pas été exercés.

Le 11 mai 2016, la Société a également constaté la réalisation de la condition suspensive sous laquelle l'augmentation de capital par apport en nature avait été décidée, elle a donc constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital par apport en nature décidée le 22 février 2016 (soit une augmentation de capital de 157.721 euros) puis elle a procédé au paiement du prix payable en numéraire, à savoir 5.000.000 de Livres Sterling.

### Augmentation de capital du 1<sup>er</sup> juin 2016

Le 20 mai 2016 le directeur général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 22 février 2016, a décidé de procéder à une augmentation de capital de 1.422.059,80 euros (prime d'émission incluse) par émission, sans droit préférentiel de souscription, de 1.015.757 actions ordinaires dont la souscription est réservée à sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou d'individus ayant un patrimoine important (au moins 500.000 euros), investissant directement ou indirectement via toute entité juridique, et disposant d'une expérience dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique.

Le 1er juin 2016, le directeur général a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital soit l'émission de 1.015.757 actions nouvelles pour un prix de souscription unitaire de 1,40 euros (dont 1/15<sup>ème</sup> d'euro de valeur nominale) et un montant global de 1.422.059,80 euros (dont 67.717,13 euros de valeur nominale).

### Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2016

Le Conseil d'administration a convoqué une assemblée générale une assemblée générale extraordinaire le 5 décembre 2016 avec l'ordre du jour suivant (pour plus de détails nous vous invitons à vous reporter au texte des résolutions figurant dans l'avis de convocation) :

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (résolution n°1),
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce (résolution n°2),
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (résolution n°3),
- Autorisation donnée au Conseil d'administration en cas d'augmentation de capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre (résolution n°4),
- Limitation globale des délégations (résolution n°5),
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles au profit de personnes dénommées, avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolution n°6),
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions nouvelles au profit d'une personne dénommée, avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolution n°7),
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise (résolution n°8), et
- Pouvoirs pour les formalités (résolutions n°9).

Nombre d'actionnaires ayant participé (par formulaire de vote, par procuration ou présent): 77 actionnaires représentant 7 961 299 actions. L'ensemble des résolutions ont été adoptées à l'exception de la résolution n°8 qui a été rejetée.

### Augmentation de capital (15 décembre 2016)

Faisant usage des délégations de compétences (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions) consenties par l'assemblée générale du 5 décembre 2016, le Conseil d'administration a, le 5 décembre 2016, subdélégué au directeur général ses compétences pour réaliser diverses augmentations de capital.

Le 9 décembre 2016 le directeur général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 5 décembre 2016, a décidé de procéder à une augmentation de capital de 2.725.000 euros (prime d'émission incluse) par émission, sans droit préférentiel de souscription, de 2.750.000 actions ordinaires dont la souscription est réservée à des sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou d'individus ayant un patrimoine important (au moins 500.000 euros), investissant directement ou indirectement via toute entité juridique et/ou d'un intermédiaire financier français ou étranger, et disposant d'une expérience dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique.

Le 15 décembre 2016, le directeur général a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital soit l'émission de 2.725.000 actions nouvelles pour un prix de souscription unitaire de 1 euro (dont 1/15<sup>ème</sup> d'euro de valeur nominale) et un montant global de 2.725.000 euros (dont 186.666,67 euros de valeur nominale).

### Opérations liées à l'emprunt obligataire flexible d'un montant maximum de 5M d'euros – Yorkville (exercice 2016)

Pour plus de détails sur les mécanismes de ce financement, nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion sur l'exercice 2015.

- 1<sup>ère</sup> tranche :

Pour rappel, il est précisé qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 l'intégralité des OCA émises lors du tirage de la tranche n°1 Yorkville (31 juillet 2015) avait été intégralement converties et 22,681 BSA de la tranche n°1 exerçables à un prix d'exercice de 5,511 euros par action étaient encore en circulation. Ces BSA de la tranche n°1 n'ont, à ce jour, pas été exercés.

- 2<sup>ème</sup> tranche :

Le 26 février 2016, Novacyt a formulé une demande de tirage de la tranche n°2 (250.000 €) et le 1<sup>er</sup> mars 2016 25 OCA et 54.632 BSA (exerçables à un prix d'exercice de 2,288 euros par action) de la tranche n°2 ont été émis. A ce jour aucun des BSA de la 2<sup>ème</sup> tranche n'a été exercé.

Le 26 avril 2016 Yorkville a converti 10 OCA de la tranche n°2 et ainsi souscrit à 71.599 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,401 euro (soit une augmentation de capital de 4.773,27 euros).

Le 4 mai 2016 Yorkville a converti 10 OCA de la tranche n°2 et ainsi souscrit à 72.932 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,376 euro (soit une augmentation de capital de 4.862,13 euros).

Le 19 mai 2016 Yorkville a converti 5 OCA de la tranche n°2 et ainsi souscrit à 42.727 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,176 euro (soit une augmentation de capital de 2.848,47 euros).

- 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranches :

Le 14 avril 2016, Novacyt a formulé une demande de tirage des tranches n°3 et n°4 (500.000 €) et le 18 avril 2016 50 OCA et 142.045 BSA (exerçables à un prix d'exercice de 1,760 euros par action) des tranches n°3 et 4 ont été émis. A ce jour aucun des BSA des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranches n'a été exercé.

Le 19 mai 2016 Yorkville a converti 5 OCA des tranches n°3 et n°4 et ainsi souscrit à 42.590 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,176 euro (soit une augmentation de capital de 2.839,33 euros).

Le 23 mai 2016 Yorkville a converti 45 OCA des tranches n°3 et n°4 et ainsi souscrit à 383.418 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,176 euro (soit une augmentation de capital de 25.561,20 euros).

- 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> tranches :

Le 29 juillet 2016, Novacyt a formulé une demande de tirage des tranches n°5 et n°6 (500.000 €) et le 2 août 2016 50 OCA et 181.818 BSA (exerçables à un prix d'exercice de 1,375 euros par action) des tranches n°5 et n°6 ont été émis. A ce jour aucun des BSA des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> tranches n'a été exercé.

Le 25 août 2016 Yorkville a converti 15 OCA des tranches n°5 et n°6 et ainsi souscrit à 124.757 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,203 euro (soit une augmentation de capital de 8.317,13 euros).

Le 7 septembre 2016 Yorkville a converti 10 OCA des tranches n°5 et n°6 et ainsi souscrit à 82.059 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,221 euro (soit une augmentation de capital de 5.470,60 euros).

Le 21 septembre 2016 Yorkville a converti 15 OCA des tranches n°5 et n°6 et ainsi souscrit à 119.751 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,256 euro (soit une augmentation de capital de 7.983,40 euros).

Le 5 octobre 2016 Yorkville a converti 10 OCA des tranches n°5 et n°6 et ainsi souscrit à 82.818 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,213 euro (soit une augmentation de capital de 5.521,20 euros).

- 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> tranches :

Le 21 septembre 2016, Novacyt a formulé une demande de tirage des tranches n°7, n°8 et n°9 (750.000 €) et le 26 septembre 2016 75 OCA et 247.035 BSA (exerçables à un prix d'exercice de 1,518 euros par action) des tranches n°7, n°8 et n°9 ont été émis. A ce jour aucun des BSA des 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> tranches n'a été exercé.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016 Yorkville a converti 10 OCA des tranches n°7, n°8 et n°9 et ainsi souscrit à 98.613 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,018 euro (soit une augmentation de capital de 6.574,20 euros).

Le 21 décembre 2016 Yorkville a converti 15 OCA des tranches n°7, n°8 et n°9 et ainsi souscrit à 149.257 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,010 euro (soit une augmentation de capital de 9.950,47 euros).

Au 31 décembre 2016 Yorkville détient :

- 22,681 BSA de la tranche n°1, 54.632 BSA de la tranche n°2, 142.045 BSA des tranches n°3 et n°4, 181.818 BSA des tranches n°5 et N°6 et 247.035 BSA des tranches n°7, n°8 et n°9 ; et
- 50 OCA des tranches n°7, n°8 et n°9.

Le tableau de suivi du financement Yorkville figure sur le site internet de Novacyt sous : <http://novacyt.com/fr/autres-informations-reglementees/>

#### 1.4 Activité commerciale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Montants en k€	Cytologie	Diagnostic	Dépistage moléculaire	Total
<b>Zone géographique</b>				
Afrique	-	376	249	625
Europe	1 095	3 217	1 620	5 932
Asie Pacifique	326	1 555	511	2 392
Amerique	-	542	690	1 232
Moyen Orient	171	507	217	895
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 592</b>	<b>6 197</b>	<b>3 287</b>	<b>11 076</b>

CHIFFRE D'AFFAIRES en %	Total
Machines	21,5%
Consommables	78,5%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>

### 1.5 Activité en matière de recherche et développement

#### Projet de développement d'un module de lecture automatisée de frottis par tri nucléaire à des fins de diagnostic cytologique :

Novacyt est une société dans le secteur du diagnostic cellulaire et plus spécifiquement du dépistage du cancer du col de l'utérus. Dès sa création, notre projet était de développer une solution de cytologie de nouvelle génération entièrement automatisée. Cette solution a été essentiellement représentée par une gamme d'automates techniques qui préparent les échantillons de cellules pour déposer les cellules sur une diapositive d'analyse, complétée par une gamme de dispositifs automatisés pour le diagnostic cytologique, afin d'aider le médecin qui analyse les diapositives dans la détection de cellules anormales.

La société a pour projet d'intégrer un logiciel spécialement dédié à la navigation et à la classification des cellules (triage nucléaire) afin de faciliter le diagnostic cytologique automatisé. Le développement de ce module logiciel a été lancé l'année dernière et son développement par la société continue. La réussite de cette recherche permettra à la société de se retrouver dans une position concurrentielle plus confortable vis-à-vis des concurrents qui proposent ce type de solution d'aide à la lecture dans le marché de la cytologie numérique.

### 1.6 Activités polluantes ou à risque

Néant

### 1.7 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et gestion des risques financiers

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2016 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique du groupe s'explique par le fait qu'il est encore dans sa phase de développement pendant laquelle des dépenses de recherche non capitalisables sont encourues alors que les revenus récurrents ne suffisent pas à équilibrer l'exploitation.
- Sur la base de la trésorerie disponible au 31 décembre 2016 et des prévisions de trésorerie, le groupe dispose des moyens nécessaires pour honorer ses échéances jusqu'en Juin 2018.
- En effet, les prévisions de trésorerie font apparaître une situation de trésorerie positive. Elles tiennent notamment compte des éléments suivants :
  - La société devra lever 4M d'euros Durant le deuxième semestre 2017 et 1 M d'euros supplémentaire à lever au premier trimestre 2018
  - Les nouveaux financements devront provenir d'augmentations de capital et de dettes

Sur cette base, la société considère que la continuité d'exploitation devrait être assurée jusqu'en Juin 2018.

Aussi, des négociations sont actuellement en cours avec des tiers afin de trouver de nouvelles sources de financement qui permettraient au groupe de faire face à ses obligations au-delà du mois de Juin 2018.

Aucun accord n'a été conclu et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que ces discussions aboutiront à un accord définitif.

Dans l'hypothèse où ces discussions ne trouveraient pas à se concrétiser, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait être remis en cause.]

Les principaux passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts ainsi que des dettes fournisseurs et comptes rattachés. L'objectif principal de ces passifs financiers est d'assurer le financement des activités opérationnelles.

Les prêts, les créances clients et comptes rattachés ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le Groupe sont générés directement par les activités opérationnelles.

#### • Risque de taux

Le Groupe a contracté pour le financement de son activité principalement des emprunts obligataires. Celui souscrit par Kreos Capital IV Ltd de juillet 2015 porte intérêt à taux fixe, les intérêts étant majorés lors du paiement de la dernière échéance en juillet 2018 d'une somme allant de 0 à 500.000 € en fonction du cours de l'action Novacyt à cette date.

Par ailleurs, un second financement a été souscrit par Kreos Capital V en mai 2016. Il porte intérêt à taux fixe, les intérêts étant majorés lors du paiement de la dernière échéance en mai 2019 d'une somme égale à 1,5% du montant du prêt (soit 45.000 euros). Pour plus de détails sur ce financement, veuillez-vous référer à l'article 1.3 ci-dessus.

#### • Risque de change

Le Groupe est fortement implanté au Royaume-Uni où sont situées ses principales filiales. Néanmoins, le financement du Groupe est principalement assuré par des financements libellés en euros.

#### • Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients) et au travers des dépôts auprès des banques.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

A ce stade, il n'est pas encore clair de savoir comment le « Brexit » affectera l'activité commerciale, la fiscalité des sociétés, la liberté de circulation des personnes et les aspects réglementaires au Royaume-Uni. Les implications fiscales, dépendant du résultat des négociations en cours entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni, demeurent, à ce stade, inconnues. A l'heure actuelle, Novacyt ne voit pas de conséquence significative sur l'activité. Le Conseil d'administration continue de suivre les évolutions en termes d'impacts sur les risques du marché, opérationnel, légaux et financières et mettra en œuvre toutes actions correctives qui pourraient s'avérer nécessaires.

- Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, des souscriptions d'emprunts, l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche.

Afin de faire face à des limites dans l'autofinancement de sa croissance, le Groupe est conduit à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

## **1.8 Evènements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport**

### Développement produits

Succès de l'enregistrement de classe I du flacon NOVAprep® auprès de la FDA au premier trimestre 2017.

Livraison de kits de diagnostic moléculaire pour évaluer la cause d'une épidémie d'infection de fasciite nécrosante à São Tomé et Príncipe.

### Financement Vatel (31 mars 2017)

Faisant usage des délégations de compétences (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions) consenties par l'assemblée générale du 5 décembre 2016, le Conseil d'administration a, le 30 mars 2017, décidé d'émettre un emprunt obligataire convertible d'un montant de 1.500.000 euros par émission de 1.500.000 obligations convertibles en actions les d'1 euro de valeur nominale chacune (« OC17VATEL ») au profit des fonds FCPI Dividendes Plus n°4 et FCPI Dividendes Plus n°5. Le 31 mars 2017, la Société a constaté la souscription de ces 1.500.000 OC17VATEL.

Ces OC17VATEL ont été émises en une seule tranche avec une maturité de 3 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,9% et une prime de non conversion versée à terme échu de 0,1%. Cette somme a notamment permis d'avoir un fonds de roulement en adéquation avec les besoins de l'activité. Les OC17VATEL ne sont convertibles qu'en

cas de non-respect par la Société de ses obligations de remboursement. La parité de conversion étant de 1,25 action nouvelle de la société pour une OC17VATEL.

#### Financement Yorkville (opérations réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017)

- 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> tranches (suite):

Le 4 janvier 2017 Yorkville a converti 20 OCA des tranches n°7, n°8 et n°9 et ainsi souscrit à 191.566 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,050 euro (soit une augmentation de capital de 12.771,07 euros).

Le 23 février 2017 Yorkville a converti 15 OCA des tranches n°7, n°8 et n°9 et ainsi souscrit à 158.726 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 0,953 euro (soit une augmentation de capital de 10.581,73 euros).

Le 13 avril 2017 Yorkville a converti 15 OCA des tranches n°7, n°8 et n°9 et ainsi souscrit à 183.403 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 0,827 euro (soit une augmentation de capital de 12.226,87 euros).

- 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> tranches :

Le 13 février 2017, Novacyt a formulé une demande de tirage des tranches n°10 et n°11 (500.000 €) et le 17 février 2017 50 OCA et 324.675 BSA (exerçables à un prix d'exercice de 1,155 euro par action) des tranches n°10 et n°11 ont été émis. A ce jour aucun des BSA ni des OCA des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> tranches n'a été exercé ou convertie.

A ce jour, Yorkville détient :

- 22,681 BSA de la tranche n°1, 54.632 BSA de la tranche n°2, 142.045 BSA des tranches n°3 et n°4, 181.818 BSA des tranches n°5 et N°6, 247.035 BSA des tranches n°7, n°8 et n°9 et 324.675 BSA des tranches n°10 et 11; et
- 15 OCA des tranches n°7, n°8 et n°9 et 50 OCA des tranches n°10 et n°11.

Le tableau de suivi du financement figure sur le site internet de Novacyt sous : <http://novacyt.com/fr/autres-informations-reglementees/>

## 2. LISTE DES MANDATS

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires de la Société au cours de l'exercice.

NOM	FONCTIONS	DATE DE DEBUT DU MANDAT	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT
DIRECTION GENERALE			
Graham MULLIS	Directeur Général	13 juin 2014	Assemblée générale 2017
Jean-Pierre CRINELLI	Directeur Général délégué	29 mai 2012	Démission avec effet au 1 <sup>er</sup> mars 2016
CONSEIL D'ADMINISTRATION			
James WAKEFIELD	Président et membre du Conseil d'administration	13 juin 2014	Assemblée générale 2017
Graham MULLIS	Membre du Conseil d'administration	13 juin 2014	Assemblée générale 2017

Jean-Pierre CRINELLI	Membre du Conseil d'administration	29 mai 2012	Assemblée générale 2018
Andrew HEATH	Membre du Conseil d'administration	29 juin 2015	Assemblée générale 2018
Eric PELTIER	Membre du Conseil d'administration	29 mai 2012	Démission avec effet au 25 avril 2016
Alan HOWARD	Membre du Conseil d'administration	29 juin 2015	Assemblée générale 2018 <sup>1</sup>
Ed SNAPE	Membre du Conseil d'administration	27 octobre 2014	Assemblée générale 2017

Nous vous informons que les mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2016 ont été les suivants :

Monsieur James Wakefield est également :

- Directeur de The Keyholding Company Limited;
- Directeur de Sparsholt Services Ltd
- Directeur de Westbridge Fund Managers Limited;
- Directeur de Promedics Orthopaedics Limited;
- Directeur de Yorkmarsh Ltd;
- Directeur de Westbridge SME Fund GP Limited; et
- Directeur de Westbridge SME Fund FLP GP Limited.
- Directeur de Westbridge GP1 Limited
- Directeur de Westbridge GP2 Limited
- Directeur de Enterprise Fund (General Partner Wales) Ltd
- Directeur de Lab21 Ltd
- Directeur de DB Systems Holdings Ltd
- Vista Technology Support Group Ltd
- Monsieur Graham MULLIS est également :
  - LLP *designated member* de Optivue LLP;
  - Directeur de Chimera Homes Ltd;
  - Directeur de MC8 Consultants Ltd ;
  - Directeur de Lab 21 ;
  - Directeur de Lab 21 Healthcare,
  - Directeur de Microgen Bioproducts ;
  - Directeur de Biotec Laboratories ; et
  - Directeur de Selah technologies.
  - Directeur de Primer Design Ltd
  - Directeur de Mercia Diagnostics Ltd
  - Directeur de Novacyt Asia Ltd
  - Directeur de Novacyt China Ltd
- Monsieur Jean-Pierre CRINELLI est également :
  - Président de CUP 92
- Andrew HEATH est également :
  - Vice-président d'Oxford Biomedica PLC ;
  - Président de Shield Therapeutics PLC ; et
  - Directeur non-exécutif d'Integrated Healing Technologies.
- Monsieur Eric PELTIER est également :
  - Directeur Général de CUP 92
  - Gérant de la société MACLIP

<sup>1</sup> Démission le 30 mars 2017 avec effet à l'assemblée générale approuvant les comptes 2016

- Monsieur Ed SNAPE a également :
  - o Un mandat chez SAI Holdings Inc. ;

Il est précisé que Monsieur Alan HOWARD n'a pas de mandats dans d'autres sociétés.

### 3. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2016, les salariés détiennent 0% du capital de la Société.

### 4. Filiales et participations

#### 4.1 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2016, la Société n'a pris aucune nouvelle participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française. Néanmoins nous attirons votre attention sur l'acquisition de la société de droit anglais Primer Design (cf paragraphe 1.3).

#### 4.2 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

#### 4.3 Répartition du capital et actions d'autocontrôle

##### Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social et des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2016 :

NOM	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE
CUP 92	1 330 115	7.6%	7.6%
Robert Powell	1 228 710	7.1%	7.1%

Informations relatives à l'autocontrôle :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état d'acquisition d'actions :

- Destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise : néant ;
- Un contrat de liquidités a été conclu en 2015 avec la société Louis Capital Markets pour animer les transactions sur nos titres sur Alternext et favoriser la liquidité des titres de la Société. Ce contrat s'est

terminé le 30 septembre 2016 et un nouveau contrat de liquidité similaire a été signé avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016 avec Invest Securities.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a effectué les opérations suivantes sur ces propres actions :

- Nombre d'actions détenues au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 29 693;
- Achats réalisés au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 233,710 ;
- Cours moyen des achats : 1.53430 euros ;
- Ventes réalisées au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 186,460;
- Cours moyen des ventes : 1.53460 euros
- Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2016 : 76,943

## 5. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous les informations obligatoires sur les délais de paiement de nos fournisseurs (en milliers d'euros):

Information sur les délais de paiement	Non échues	X < 30 jours	X < 60 jours	X > 60 jours	Total
Dettes fournisseurs au 31/12/2015	320	79	41	288	727
Dettes fournisseurs au 31/12/2016	252	421	152	274	1,099

## 6. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## 7. Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres au cours de l'exercice 2016

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice : cession le 27 décembre par CUP 92 (personne morale liée à Monsieur Jean-Pierre Crinelli, administrateur) de 100.000 actions à un prix unitaire de 1 euro (transaction réalisée hors plateforme de négociation).

## 8. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce.

SOCIETE : NOVACYT SA		EXERCICE :	31 December 2016		
<b>RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>					
<b>NATURE DES INDICATIONS</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
. Capital social.....	180,497	197,457	418,048	479,281	1,161,134
. Nombre des actions ordinaires existantes.....	2,707,462	2,961,851	6,270,723	7,189,213	17,417,013
. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
. Nombre maximal d'actions futures à créer.....					
. par conversion d'obligations.....					
. par exercice de droits de souscription.....					
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
. Chiffre d'affaires HT.....	1,055,288	1,153,981	1,006,345	1,238,952	1,466,480
. Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<460,509>	<786,591>	<1,715,630>	<2,933,361>	<4,541,034>
. Impôts sur les bénéfices.....	<120,126>	<231,867>	<170,203>	<148,268>	<208,365>
. Participation des salariés due au titre de l'exercice.....					
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<556,247>	<993,322>	<1,765,205>	<12,755,279>	<9,772,595>
. Résultat distribué au titre de l'exercice.....					
<i>Résultats par action</i>					
. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision.....	<0>	<0.19>	<0.25>	<0.39>	<0.25>
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<0>	<0.34>	<0.28>	<1.77>	<0.56>
. Dividende attribué à chaque action.....					
<i>Personnel</i>					

. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	5	9	9	9	9
. Montant de la masse salariale de l'exercice.....	374,048	635,569	640,879	810,121	654,166
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					
(sécurité sociale, oeuvres sociales).....	153,906	232,118	270,423	335,553	276,130

## 8.2 Résultats consolidés

TABLE OF CONSOLIDATED RESULTS FOR THE LAST 2 YEARS		
Montants en k€	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Les chiffres de vente	11,076	8 892
Résultat opérationnel courant	-3,074	- 3 235
Revenu net total	-5,709	- 13 908
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	-5,709	- 13 908
Capitale	1,161	479
Capitaux propres, part de groupe	17,769	10 524
Dettes financières	-6,255	- 3 373
Immobilisations nettes	6,429	1 980
Total des actifs	30,442	17 106
Dividendes	0	
Gains par action (en unités)	-0.47	- 2.05

## 9. Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital et évolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

### 9.1 Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code de commerce :

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 (11 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, des obligations convertibles et/ou échangeables en actions	26 mois	Néant

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
	nouvelles de la Société ou de toute société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital		
Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 (12 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois / A mis fin à la délégation de la 3ème résolution de l'assemblée générale mixte du 27.10.2014	Néant
Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 (13 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois / A pris fin par le vote de la 5ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 22.02.2016	Pour rappel : mise en œuvre par le Conseil d'administration le 31 juillet 2015 dans le cadre du financement Yorkville duquel a découlé le tirage des tranches 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et les conversions d'OCA liées (voir le paragraphe 1.3 à ce sujet).
Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 (14 <sup>ème</sup> résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration en cas d'augmentation de capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	26 mois / A pris fin par le vote de la 8ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 22.02.2016	Néant

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 (16 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code Commerce	18 mois / A pris fin par le vote de la 6ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 22.02.2016	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 (3 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital par apport en nature (résolution n°2) et de modifier corrélativement les statuts	N/A	Augmentation de capital par apport en nature constatée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 11 mai 2016 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3)
Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 (4 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	18 mois/ A pris fin par le vote de la 1ère résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 05.12.2016	Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 29 mars 2016 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3 sur les 94.809 euros d'augmentation de capital 39.142,47 euros s'imputaient sur cette 4 <sup>ème</sup> résolution)  Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 21 avril 2016 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3)

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
			<p>sur les 95.238,13 euros d'augmentation de capital 80.904,80 euros s'imputaient sur cette 4<sup>ème</sup> résolution)</p> <p>Souscription le 11 mai 2016 par Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. des 353.536 BSA 16/05/02 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3)<sup>2</sup></p> <p>Souscription le 11 mai 2016 par certains des actionnaires de Primer Design de 952.398 BSA 16/05/01 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3)<sup>3</sup></p> <p>Augmentation de capital d'une valeur nominale de 67.717,13 euros réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3)</p>
Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 (5 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de	26 mois / A mis fin à la délégation de la 13 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2015	Souscription le 11 mai 2016 par certains des actionnaires de Primer Design de 47.602 BSA 16/05/01 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3) <sup>4</sup>

<sup>2</sup> Afin de permettre à la Société de procéder à l'émission de nouvelles valeurs mobilières tout en restant dans les limites du plafond global de valeur nominale fixé par l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016, la Société et Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. ont signé un avenant au contrat d'émission des BSA 16/05/02 par lequel les parties ont convenu que les BSA 16/05/02 deviendront automatiquement nuls si l'émission des BSA 16/05/02 n'est pas autorisée par les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale extraordinaire

<sup>3</sup> Afin de permettre à la Société de tirer les nouvelles tranches 7,8 et 9 sur le contrat de financement Yorkville tout en restant dans les limites du plafond global de valeur nominale fixé par l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016, la Société et les titulaires de BSA 16/05/01 ont signé un avenant au contrat d'émission des BSA 16/05/01 par lequel les parties ont convenu que les BSA 16/05/01 deviendront automatiquement nuls si l'émission des BSA 16/05/01 n'est pas autorisée par les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale extraordinaire le 5 décembre 2016

<sup>4</sup> Voir note de bas de page n°2

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
	souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier		
Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 (6 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de Commerce	18 mois / A mis fin à la délégation de la 16 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2015 / A pris fin par le vote de la 2 <sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 05.12.2016	Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 29 mars 2016 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3 sur les 94.809 euros d'augmentation de capital 55.666,53 euros s'imputaient sur cette 6 <sup>ème</sup> résolution)  Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 21 avril 2016 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3 sur les 95.238,13 euros d'augmentation de capital 14.333,33 euros s'imputaient sur cette 6 <sup>ème</sup> résolution)
Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 (7 <sup>ème</sup> résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois / A pris fin par le vote de la 3 <sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 05.12.2016	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2016 (1 <sup>ère</sup> résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs	18 mois / A mis fin à la délégation de la 4 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 22 février 2016	Augmentation de capital de 181.666,67 euros réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 15 décembre 2016 (pour plus de détails

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
	mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes		se référer au paragraphe 1.3)
Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2016 (2ème résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce	18 mois / A mis fin à la délégation de la 6ème résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016	Néant
Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2016 (3ème résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois / A mis fin à la délégation de la 7ème résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016	Néant

## 9.2 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Au 1er janvier 2016, le capital social de la Société s'élevait à 479.280,87 euros et était composé de 7 189 213 actions d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro, toutes de même catégorie.

Au cours de l'exercice 2016, 10.227.800 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 1.422.135 actions résultant de l'augmentation de capital (94.809 euros de valeur nominale) en date du 29 mars 2016 ;
- 1.428.572 actions résultant de l'augmentation de capital (95.238,13 euros de valeur nominale) en date du 21 avril 2016 ;

- 71.599 actions résultant de l'augmentation de capital (4.773,27 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 10 OCA de la tranche n°2 Yorkville en date du 26 avril 2016 ;
- 72.932 actions résultant de l'augmentation de capital (4.862,13 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 10 OCA de la tranche n°2 Yorkville en date du 4 mai 2016 ;
- 2.365.815 actions résultant de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par apport en nature (157.721 euros de valeur nominale) décidée le 22 février 2016 sous condition suspensive et définitivement réalisée le 11 mai 2016 ;
- 42.727 actions résultant de l'augmentation de capital (2.848,47 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 5 OCA de la tranche n°2 Yorkville en date du 19 mai 2016 ;
- 42.590 actions résultant de l'augmentation de capital (2.839,33 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 5 OCA des tranches n°3 et n°4 Yorkville en date du 19 mai 2016 ;
- 383.418 actions résultant de l'augmentation de capital (25.561,20 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 45 OCA des tranches n°3 et n°4 Yorkville en date du 23 mai 2016 ;
- 1.015.757 actions résultant de l'augmentation de capital (67.717,13 euros de valeur nominale) en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;
- 124.757 actions résultant de l'augmentation de capital (8.317,13 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 15 OCA des tranches n°5 et n°6 Yorkville en date du 25 août 2016 ;
- 82.059 actions résultant de l'augmentation de capital (5.470,60 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 10 OCA des tranches n°5 et n°6 Yorkville en date du 7 septembre 2016 ;
- 119.751 actions résultant de l'augmentation de capital (7.983,40 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 15 OCA des tranches n°5 et n°6 Yorkville en date du 21 septembre 2016 ;
- 82.818 actions résultant de l'augmentation de capital (5.521,20 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 10 OCA des tranches n°5 et n°6 Yorkville en date du 5 octobre 2016 ;
- 98.613 actions résultant de l'augmentation de capital (6.574,20 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 10 OCA des tranches n°7, n°8 et n°9 Yorkville en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;
- 2.725.000 actions résultant de l'augmentation de capital (186.666,67 euros de valeur nominale) en date du 15 décembre 2016 ;
- 149.257 actions résultant de l'augmentation de capital (9.950,47 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 15 OCA des tranches n°7, n°8 et n°9 Yorkville en date du 21 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 1.161.134,20 euros et est composé de 17.417.013 actions d'une valeur nominale de 1/15<sup>ème</sup> d'euro.

Les nombreuses augmentations de capital réalisées en 2016 peuvent être classées entre 3 catégories :

- L'augmentation de capital décidée sous condition suspensive en février 2016 et réalisée par apport des actions Primer Design ;
- Les opérations résultant de la conversion des OCA Yorkville ;
- Les augmentations de capital en numéraire qui ont permis de financer une partie du prix d'acquisition des actions Primer Design payé en mai 2016, et les besoins en trésorerie du groupe

## **10. Rapport spécial sur les options de souscription ou achat d'actions et sur les actions gratuites**

Chers actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux attributions d'actions gratuites.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et n'a attribué aucune action gratuite.

## **11. Mandat des commissaires aux comptes**

### Commissaire aux comptes titulaire :

DELOITTE & ASSOCIES  
Représenté par Laurent Halfon  
185 C Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2012 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

### Commissaire aux comptes suppléant :

BEAS  
195 Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2012 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

## **12. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif d'une part et la Société ou l'une de ses filiales d'autre part**

Conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une liste des conventions réglementées conclues par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Rupture conventionnelle entre la Société et Monsieur Eric Peltier

La Société et Monsieur Eric Peltier ont décidé de rompre le contrat de travail les liant avec versement d'une indemnité de rupture conventionnelle de 210.000 euros. Cette rupture conventionnelle a été homologuée par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi Ile de France le 30 août 2016.

Cette rupture conventionnelle a été autorisée au préalable par le Conseil d'administration du 22 juillet 2016.

- Protocole transactionnel entre la Société et Monsieur Eric Peltier en date du 15 septembre 2016

A la suite de la démission de Monsieur Eric Peltier de son poste d'administrateur le 25 mars 2016 avec effet au 25 avril 2016 et de la rupture conventionnelle homologuée par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi Ile de France le 30 août 2016, Monsieur Eric Peltier menacé de saisir le Conseil de Prud'hommes afin d'être indemnisé à hauteur du préjudice subi au regard de différents chefs de demande. Les parties ont donc signé ledit protocole transactionnel prévoyant : (i) le versement d'une indemnité transactionnelle par la Société à Monsieur Eric Peltier de 40.000 euros à titre de dommages et intérêts afin de réparer l'ensemble des préjudices subis du fait de l'exécution du contrat de travail, (ii) la Société a accepté d'abandonner au profit de Monsieur Eric Peltier quatre brevets et (iii) Monsieur Eric Peltier s'est engagé à (a) renoncer à toute instance ou action de quelque nature que ce soit et (b) renoncer à réclamer toute autre somme et (iv) la Société s'est engagée à renoncer à toute instance à l'encontre de Monsieur Eric Peltier.

Ce protocole transactionnel a été autorisé au préalable par le Conseil d'administration en date du 8 septembre 2016.

- Acte confirmatif de transfert entre la Société et Monsieur Eric Peltier en date du 15 septembre 2016

En application du protocole transactionnel précité la Société et Monsieur Eric Peltier ont signé un acte confirmant le transfert des quatre brevets.

Cet acte confirmatif a été autorisé au préalable par le Conseil d'administration en date du 8 septembre 2016.

- Avenant en date du 18 novembre 2016 à l'acte confirmatif de transfert entre la Société et Monsieur Eric Peltier en date du 15 septembre 2016

Les parties à l'acte confirmatif de transfert se sont rendus compte d'une erreur de désignation de l'un des brevets. Il a donc été décidé de signer un avenant pour corriger cette erreur.

Cette convention n'a pas été approuvée préalablement par omission.

- *Consultancy Agreement* entre la Société et Monsieur Jean-Pierre Crinelli en date du 1<sup>er</sup> mars 2016

Le 1<sup>er</sup> mars 2016 la Société et Monsieur Jean-Pierre Crinelli ont signé un *Consultancy Agreement* (contrat de consultant), par lequel Monsieur Jean-Pierre Crinelli s'engageait à fournir, à la demande de la Société, différentes prestations de services (juridiques, administratifs...). La rémunération était fixée à 1.100 euros par journée travaillée. Ce contrat a été résilié avec effet au 31 décembre 2016. Au titre de l'exercice 2016 Monsieur Jean Pierre Crinelli a perçu 94.900 HT.

Cette convention n'a pas été approuvée préalablement par omission mais a été ratifiée par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 25 avril 2016.

- Cession d'un véhicule pour 1 euro symbolique

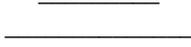
Dans le cadre du départ de Monsieur Jean-Pierre Crinelli de son mandat de directeur général délégué et en remerciement des bons et loyaux services rendus depuis la création de la Société, cette dernière a cédé, le 17 mars 2016, un véhicule (modèle BMW Touring 320) ayant une VNC de 16.349 euros, à Monsieur Jean Pierre Crinelli pour un prix d'un euro symbolique.

Cette convention n'a pas été approuvée préalablement par omission

### **13. Informations diverses**

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.



*Le Conseil d'administration*